

## **APRES-INRS**

Compte rendu du 22<sup>e</sup> Conseil d'administration  
Tenu vendredi, le 5 mars 2010 à 10h00

Local 4412 de l'Édifice INRS à Québec et  
Local G-09 de l'Édifice 18 au Campus de l'IAF à Laval

### **Étaient présents :**

À Québec: R. Bertrand, D. Boudreau, A. Chagnon, M. Leclerc  
À Montréal : F. Lambert, C. Tremblay

**Était excusé :** M. Cantin

### **Ordre du jour :**

1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal du Conseil d'administration du 5 février 2010
3. Suivi du procès-verbal du 5 février 2010
  - a) Club social du 490 de la Couronne – document de l'entente
  - b) Rencontre avec l'Association des retraités du siège social de l'Université du Québec
  - c) Recrutement
  - d) Mise à jour de la page Web
  - e) Lettre de félicitations à Jaëlle Mongeau
  - f) Carte de guichet bancaire
  - f) Entente avec l'INRS
4. Changement de nom de l'association
5. Rapport financier
6. Activités prévues
7. Date de la prochaine réunion
8. Divers
  - a) Cartes d'accès au 490 de la Couronne
  - b) Décès de la mère de N. Bourret
9. Levée de l'assemblée

## 1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour

L'assemblée débute à 9h55.

Ajouter les points suivants : 8 a) Cartes d'accès au 490 de la Couronne et 8 b) Décès de la mère de N. Bourret.

Sur proposition de Michel Leclerc, appuyée par Francine Lambert, l'ordre du jour est accepté en tenant compte des modifications ci-haut mentionnées.

*(Résolution CA22-mars-05-10-1)*

## 2. Acceptation du procès-verbal du Conseil d'administration du 5 février 2010

Sur proposition d'André Chagnon, appuyée par Céline Tremblay, le procès-verbal du CA du 5 février 2010 est accepté, tel que soumis.

*(Résolution CA22-mars-05-10-2)*

## 3. Suivi du procès-verbal du 5 février 2010

### a) Club social du 490 de la Couronne – document de l'entente:

A. Chagnon présente la version révisée du projet d'entente avec le Club social du 490 de la Couronne (référence annexe 1). Il acheminera une copie de cette entente aux membres du CA du Club social du 490 et aux membres du CA de l'APRES-INRS. Il fixera une rencontre avec les responsables du Club social afin de signer l'entente. Lorsque l'entente sera signée, il avisera nos membres et recueillera les noms des personnes intéressées à recevoir les invitations du Club social.

### b) Rencontre avec l'Association des retraités du siège social de l'Université du Québec (ARUQ-SS)

R. Bertrand a envoyé un courriel à M. Fernand Racine afin de le rencontrer avec A. Chagnon.

### c) Recrutement:

- . Le formulaire d'adhésion corrigé a été acheminé à Ginette Belleau et se retrouve sur le site WEB.
- . Michel Leclerc acheminera une copie de la liste des membres à jour aux membres du CA.
- . Michel Leclerc contactera les nouveaux membres qui n'ont pas payé leur adhésion pour leur expliquer qu'ils ont complété l'ancien formulaire sur lequel il était mentionné que la première année d'adhésion était gratuite alors que le 19 mars 2009 il a été résolu que tout nouveau membre paiera sa cotisation dès qu'il adhère (référence résolution CA14-mars-19-09-3).
- . Rudolf Bertrand écrira un texte visant à relancer les anciens membres qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour l'année en cours.
- . Le renouvellement des adhésions devrait se faire à la fin de chaque année financière, soit le 31 août.

- d) Mise à jour de la page Web :
- . La restructuration du site WEB devrait être terminée vers la mi-avril.
  - . M. Leclerc vérifiera la possibilité d'utiliser la page WEB pour envoyer de l'information aux membres ainsi que les méthodes leur permettant d'accepter ou de refuser la réception de ces messages à l'avenir.
  - . M. Leclerc n'a pas obtenu de réponse concernant l'envoi aux membres du CA des messages reçus à l'adresse courriel de l'APRES-INRS .
  - . Informations devant se retrouver sur le site WEB :
    - . D. Boudreau fera la liste des documents;
    - . R. Bertrand fera la sélection des photos ;
    - . A. Chagnon acheminera son texte qu'il avait présenté en juin dernier.
- e) Lettre de félicitations à Jaëlle Mongeau :  
R. Bertrand a acheminé une lettre de félicitations à J. Mongeau.
- f) Carte de guichet bancaire :  
R. Bertrand entamera les procédures auprès du service central Desjardins afin d'adhérer à Accès D affaires.
- g) Entente avec l'INRS :
- . Mary Gurrie a informé R. Bertrand que l'entente entre l'APRES-INRS et l'INRS est à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du CA de l'INRS. R. Bertrand fera le suivi.
  - . M. Leclerc fera une nouvelle réclamation de dépenses auprès de l'INRS.
  - . A. Chagnon sera responsable de recueillir, de trier et d'acheminer aux membres qui le désirent les informations du Service des communications et R. Bertrand agira comme suppléant.
  - . D. Boudreau fera parvenir à F. Lambert et C. Tremblay la politique de remboursement des coûts de participation au CA.

#### **4. Changement de nom de l'association**

Le formulaire « Demande pour lettres patentes supplémentaires », permettant de faire le changement de nom de l'association, tel que résolu (référence résolution AGS-11-09-2) à l'assemblée générale spéciale du 13 novembre 2010, a été complété et acheminé au Registraire des entreprises le 5 mars 2010.

#### **5. Rapport financier**

M. Leclerc présente un tableau comparatif des dépenses au 10 février 2010 et des prévisions pour finir l'année avec le budget approuvé (référence annexe 2).

## 6. Activités prévues

- . **Québec :** Douze personnes se sont inscrites à la journée de plein air à Duchesnay prévue le jeudi 11 mars à 12h00 et suivie d'un souper à 18h00. S'il pleut, le souper se tiendra comme prévu.

Sur proposition de Rudolf Bertrand, appuyée par Michel Leclerc, il est proposé de payer le droit d'entrée et un apéro aux membres présents soit l'équivalent de 20\$ par personne.

*(Résolution CA22-mars-05-10-3)*

Compte tenu du manque de participation, le dîner à la cabane à sucre est annulé. Il est suggéré d'organiser une sortie dans un théâtre d'été

- . **Montréal :** Une sortie de plein air à l'Île Bizar est prévue le mercredi 13 juin, il est proposé de payer le traversier ainsi que le dîner.

Sur proposition de Denise Boudreau, appuyée par André Chagnon, il est proposé de payer le traversier et le dîner aux membres présents soit l'équivalent de 20\$ par personne.

*(Résolution CA22-mars-05-10-4)*

À l'automne, une visite dans un verger à St-Joseph du Lac ou dans un vignoble sera organisée.

- . Il est suggéré d'envoyer l'invitation aux activités à tous les membres quelle que soit la région concernée par l'activité.

## 7. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 30 avril à 10h à l'édifice INRS à Québec et au campus de l'IAF à Laval.

D. Boudreau réservera la salle de vidéoconférence à Québec et F. Lambert réservera la salle de vidéoconférence à Laval.

## 8. Divers

### a) Carte d'accès du 490 de la Couronne

R. Bertrand enverra une lettre à Isabelle St-Jacques afin de demander que les cartes de tous les membres du CA soient renouvelées au moins jusqu'en octobre.

### b) Décès de la mère de N. Bourret

Tel que stipulé dans la résolution CA14-mars-19-09-6, un don de 50\$ est fait à un organisme suggéré par la famille ou par l'APRES-INRS lors du décès d'un membre, de son conjoint et de ses enfants. Alors, D. Boudreau fera parvenir une carte de sympathies au nom de tous les membres de l'APRES-INRS à Nicole Bourret.

## 9. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Michel Leclerc, appuyée par André Chagnon, l'assemblée est levée à 11h30.

*(Résolution CA22-mars-05-10-5)*

**Denise Boudreau**  
Secrétaire

30 avril 2010

**Rudolf Bertrand**  
Président

30 avril 2010

## Procédures de collaboration entre l'APRES-INRS et le CS490 (projet)

### **Objectif du document**

Le présent document a pour but de définir les procédures régissant la collaboration entre l'Association des Personnes retraitées de l'INRS (APRES-INRS) et le Club Social du 490 (CS490) relativement aux activités auxquelles peuvent participer les membres des deux groupes.

### **1. Annonces des activités**

L'annonce des activités du CS490 est transmise aux membres du CA de l'APRES-INRS qui décident du coût qui sera exigé de ses membres. Ce coût est communiqué au CA du CS490. Après entente entre les deux parties, l'invitation comprenant ce coût est transmise par le CA de l'APRES-INRS à ses membres qui ont manifesté par écrit (courriel) le désir de recevoir de telles invitations. L'annonce des activités de l'APRES-INRS est communiquée au CA du CS490 qui en dispose selon ses propres procédures (*À confirmer avec le CS490*).

### **2. Réservation**

Les membres d'un groupe intéressés à participer à une activité de l'autre groupe s'occupent de leur réservation et du paiement des droits exigés directement aux responsables de ladite activité. Aux fins de vérification, une liste des membres en règle de chacune des parties est échangée deux fois par année (janvier et juillet) entre lesdites parties.

### **3. Coûts et paiements**

**3.1. Coûts.** Le coût d'une activité du CS490 exigé aux membres de l'APRES-INRS peut être :

- a) le même que celui exigé aux membres du CS490 ou
- b) un autre coût déterminé par le CA de l'APRES-INRS, tel que spécifié au point 1, et qui se situe entre celui payé par les membres du CS490 et celui payé par les non-membres du CS490.

La différence entre le coût demandé aux membres de l'APRES-INRS et celui demandé aux non-membres du CS490 est défrayée par l'APRES-INRS. Dans le cas d'activités organisées par l'APRES-INRS, le coût demandé aux membres du CS490 équivaut à celui des non-membres de l'APRES-INRS, s'il y a lieu (*Au CS490 à définir ses procédures*).

**3.2. Paiements.** Afin d'obtenir le remboursement de la différence entre le prix payé par les membres de l'APRES-INRS et le prix demandé aux non-membres du CS490, le CS490 facture l'APRES-INRS par l'intermédiaire du trésorier de cette dernière en joignant à la facture le nom des participants membres de l'APRES-INRS.

### **4. Divers**

Le CA de l'APRES-INRS sera informé des activités récréatives ou sociales organisées par les étudiants du 490 de façon à pouvoir y participer.

Après INRS  
Prévisions budgétaires  
Année 01/09/2009 a 31/08/2010

comparaison des dépenses au 10 février 2010 et prévisions pour finir avec le budget

	budget approuvé	dépenses et engagements	pour finir	total	surplus /déficit
Frais d'exploitation	100 \$	25 \$	35 \$	59 \$	41 \$
frais bancaires					
Equipements et fournitures	100 \$	59 \$	41 \$	100 \$	- \$
Papeterie, fournitures de bureau					
Site WEB					
développement et mise à jour	500 \$	- \$	500 \$	500 \$	- \$
Assemblée générale					
transport	1 000 \$	790 \$	- \$	790 \$	210 \$
repas et activités	1 500 \$	866 \$	- \$	866 \$	634 \$
Réunions du CA					
Membres locaux <sup>-20km</sup>	900 \$	900 \$	1 080 \$	1 980 \$	(1 080) \$
Membres extérieurs <sup>+20km</sup>	900 \$	180 \$	360 \$	540 \$	360 \$
Participation a des associations de retraités					
FRUQ	200 \$	206 \$	- \$	206 \$	(6) \$
ARUQ	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
ARUCC	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Activités sociales					
participations a des activités sociales					
Montreal et Québec	3 000 \$	1 596 \$	1 404 \$	3 000 \$	- \$
Fonctionnement des comités du CA					
Réunions de travail	200 \$	- \$	200 \$	200 \$	- \$
Divers					
Assurances, professeurs honoraires et vulgarisation scientifique	300 \$	- \$	300 \$	300 \$	- \$
dons de sympathie et autres	300 \$	115 \$	185 \$	300 \$	- \$
<b>total</b>	<b>9 000 \$</b>	<b>4 737 \$</b>	<b>4 105 \$</b>	<b>8 842 \$</b>	<b>158 \$</b>